

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 JUIN 2017

2017/44 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section de fonctionnement).

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVIART - M. CAUX.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme